

ABONNEMENT.

30 fr.
16
8
35 fr.
18
10

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; A. EWIG, Rue Fléchier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAYAS-LAFFITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 15 Juin 1880.

Chronique générale.

La nomination de M. Challemel-Lacour à l'ambassade de Londres a remis en mémoire une pièce déjà oubliée.

Préfet du Rhône en 1870, M. Challemel télégraphiait à M. Gambetta :

Lyon, 9 novembre 1870, 4 h. 40, soir.

N° 5,612. — Préfet à Gambetta, Tours. — Personnelle et chiffrée.

Je suis en mesure de faire agir assidûment et peut-être très-efficacement par INFLUENCES PRIVÉES sur les femmes, dans les cours de Vienne, Saint-Petersbourg, Londres et même Berlin.

Je puis également obtenir des articles fréquents dans nombreux journaux étrangers.

Si vous voulez user de ce genre d'action, faites-moi savoir sans retard dans quel sens il faut l'exercer. J'attends à ce sujet une dépêche immédiate et une lettre de Spuller, qui renfermera plus amples instructions.

Signé : P. CHALLEMEL-LACOUR.

Les prétentions de M. Challemel à un poste diplomatique de premier ordre remonte haut ; la dépêche le prouve. De plus, elle découvre à l'aide de quelles singulières influences le nouvel ambassadeur exercera la délicate et difficile mission qui lui est confiée.

On a fait courir le bruit que M. Léon Say, afin d'éviter un conflit entre Lord Granville et M. Challemel-Lacour, se dévouerait au point de signer le traité de commerce.

On parle d'une interpellation qui serait faite au Sénat à propos des étranges négociations engagées, en bouclant ses valises, par M. Léon Say avec le gouvernement britannique, pour la conclusion des traités de commerce.

Cette interpellation coïnciderait avec la prise de possession du fauteuil présidentiel par l'ambassadeur dont la mission à Londres aura été aussi compromettante dans ses résultats qu'éphémère dans sa durée.

La République française félicite M. Léon Say de sa politique plus financière qu'économique.

L'ancien ministre des finances obtenant les éloges de M. Gambetta ne saurait prétendre à l'approbation de quiconque a le souci des intérêts français.

Plusieurs membres du Sénat ont eu dimanche soir une entrevue avec M. de Freycinet, au sujet de la question d'amnistie. Cette entrevue n'ayant pas amené, paraît-il, le résultat qui était attendu, les sénateurs se sont retirés en annonçant qu'ils ne poursuivraient pas la mission dont ils avaient été chargés par divers de leurs collègues.

Une dislocation ministérielle devient aujourd'hui la conséquence inévitable de la proposition ou de l'adoption du projet d'amnistie plénière. Dans le cas d'adoption du projet, trois ministres, en tête desquels M. de Freycinet, abandonneraient le ministère. Si l'amnistie est repoussée par le gouvernement ou rejetée par l'une des deux Chambres, deux autres ministres se retireraient, M. Constans et M. Magnin, peut-être bien même aussi M. Cazot.

Ce n'est point par hypothèse que nous donnons ces informations. Elles proviennent de renseignements émanant du cabinet de l'un de nos gouvernants.

(Tablettes d'un Spectateur.)

On lit dans le National : « Le président du conseil se serait rallié à l'opinion soutenue par MM. Jules Ferry, Varroy et le ministre de la marine. » Il y a dans le cabinet, dès maintenant, une majorité entièrement opposée à l'amnis-

tie. Cette opposition provient de certaines considérations que nous ne pouvons développer ici. Nous ferons connaître demain la décision définitive du gouvernement. »

— Le gouvernement français a résolu de donner désormais à notre représentant à Belgrade le titre de ministre plénipotentiaire.

— On affirme que plusieurs des préfets reçus dernièrement par le ministre de l'intérieur, relativement aux décrets du 29 mars sur les congrégations, ont manifesté le désir de changer de résidence.

— Nous apprenons par les journaux de Toulouse que la plupart des couvents de cette ville ont reçu jeudi et vendredi la visite de la police pour prendre le nom et le nombre des religieux et religieuses qui font partie du personnel de chaque congrégation.

On ne s'est pas présenté chez les Jésuites.

— La commission relative à la création d'une caisse nationale de retraite pour les vieux ouvriers de l'agriculture et de l'industrie a notablement avancé l'examen de la questionnaire qui doit être adressé aux syndicats, sociétés de secours mutuels, etc.

Elle rédigera aujourd'hui les questions relatives au caractère soit national, soit local que devra affecter l'administration des caisses.

— Il ne faut pas s'imaginer que le nouveau port de Boulogne soit l'objet d'une admiration enthousiaste de la part des Anglais. On commence à se méfier de ce port français qui pourra contenir toute la flotte de France et des interpellations vont être adressées à ce sujet à la Chambre basse.

La reine d'Angleterre a reçu du Cap une dépêche lui apportant le récit de la douloureuse nuit passée par l'Impératrice sur le lieu de la mort de son fils. L'Impératrice a supporté cette cruelle épreuve mieux qu'on n'eût osé l'espérer.

La reine Victoria s'est empressée, avec sa délicatesse de sentiments ordinaire, de communiquer cette dépêche à M^{me} la duchesse de Mouchy.

Les journaux de Berlin annoncent la publication de la 47^e livraison de l'ouvrage du grand Etat-Major allemand concernant la guerre de 1870-71.

Cette livraison contient le récit de la dernière partie des combats qui ont eu lieu au nord et au nord-ouest de Paris.

Etranger.

ANGLETERRE. — M. Challemel-Lacour ne s'étonnera pas s'il est reçu avec une extrême froideur dans l'aristocratie anglaise et si les Irlandais ne l'accueillent pas avec enthousiasme. Le séjour de Londres sera très-désagréable à ce radical français. Seuls, sir Charles Dilke et M. Chamberlain seront aux petits soins pour l'ami de M. Gambetta.

ALLEMAGNE. — M. de Bismark a trouvé qu'on pouvait parfaitement disposer de la grande salle aux affaires étrangères, et par conséquent il ne cédera pas son salon aux plénipotentiaires. Le 16, l'Empereur leur donnera un grand dîner. Le comte de Saint-Vallier proposera que le projet Waddington soit discuté dès le commencement des débats.

— On télégraphie de Berlin, 12 juin : « Voici la preuve que la nomination de M. Challemel-Lacour n'eût jamais été agréée par le gouvernement allemand :

» La Gazette de l'Allemagne du Nord, parlant ce soir des effrayants progrès du radicalisme en France, dit que les nominations de M. Challemel-Lacour à Londres et de M. Arago à Berne sont des concessions déplorable aux radicaux. »

AMÉRIQUE. — Nous recevons de New-York la dépêche suivante en date du 12 juin :

FEUILLETON DE L'ECHO SAUMUROIS.

L'ORPHELINE DU 41^e

(Suite.)

XXIII

Un bruit de voix impérieuses et plaintives s'élevait du boudoir de Néréisse.

— La maîtresse est fâchée, me dit Kadji. Des papiers et des bijoux ont disparu. Thalée et Saïda ne les retrouvent nulle part. Elles ne savent ce qu'ils sont devenus ou ce qu'elles en ont fait. La maîtresse dit qu'elles mentent et a sifflé Yone.

Yone chez Néréisse ! Je traversai la galerie, j'entrouvris la portière, et demeurai pétrifiée. Le tapis, jonché de débris de toutes sortes, voire même de pierres, attestait que le courroux de la reine du lieu s'était passé la destruction plus que partielle de son mobilier. Le riche boudoir était bouleversé de fond en comble.

Couchée sur le divan, en proie à une violente agitation, Néréisse soulevait le coffret dévalisé.

A quelques pas d'elle, Yone dépoillait Saïda de ses vêtements et lui entourait les reins d'une large ceinture de cuir.

L'ayant bouclée, elle dit à la Mauresque :

— Résisteras-tu ?

Saïda fit un signe négatif dont la négresse douta, car elle la saisit, l'enleva par le milieu du corps, auquel elle imprima une vigoureuse impulsion.

Liane flexible, le torse de la jeune fille ondula, puis se renversa peu à peu en arrière, jusqu'à prendre la courbe d'une branche d'olivier que l'on cherche à rompre.

Dans cette effroyable position, elle n'opposa aucune résistance ; Yone la lâcha et s'empara de Thalée.

Plus nerveuse que sa compagne, Thalée se débattit sous l'étreinte de fer de la négresse ; mais, avec une dextérité contractée par l'habitude, Yone la dévêtit, et, fatiguée de ses tentatives de fuite, elle lui lia les poignets avec la courroie adaptée à la ceinture pour cet usage, et, glissant son puissant bras d'ébène sous les deux bras de l'esclave rebelle, elle lui baissa la tête et la tint forcément suspendue comme un écheveau de soie. Thalée ne pouvait plus remuer, mais elle sanglotait convulsivement.

— Ici, Saïda, baillonne Thalée, commanda Yone.

Saïda introduisit de force dans la bouche de sa compagne quatre des doigts de sa main gauche, qu'elle appuya sur la mâchoire inférieure. Thalée sanglota moins fort. Pour la faire taire tout à fait, à un autre commandement de la négresse, Saïda,

de la main droite, écarta la mâchoire supérieure.

Provoquant la souffrance, les doigts couraient risque d'être coupés par les dents de Thalée, qui, incapable de s'en défendre, les mordait en se débattant. Mais qu'importait que Saïda fût mutilée : les cris n'importaient plus la maîtresse.

Ces préparatifs terminés, Yone montra à Néréisse des verges et des cordes à nœuds déposées sur le tapis, au fond du boudoir. Néréisse détacha nonchalamment l'agrafe de sa ceinture, qu'elle lança avec précision dans la direction indiquée. L'agrafe siffa au-dessus des têtes des esclaves et s'abattit sur les cordes.

— Jusqu'au sang, dit-elle.

Ordre atroce... Il me fit froid au cœur. Si j'avais suivi mon premier mouvement, dans l'élan de mon indignation, j'aurais délivré Thalée et menacé Néréisse de la dénoncer au cadî français ; mais je le réprimai ; il n'eût qu'augmenté le sauvage besoin de vengeance dont elle était dévorée ; d'ailleurs, moi, la coupable, j'allais probablement avoir à me préserver d'un semblable traitement ; et, dans l'intérêt des esclaves comme dans le mien, je devais me calmer d'abord, ensuite jouer l'indifférence ; je pris donc un air riant, quoique je fusse bien émue, et j'entrai dans le boudoir en babillant.

A mon apparition, Néréisse laissa éclater des marques non équivoques d'irritation.

— Hélène, que viens-tu faire ici ? va-t-en ! s'é-

cria-t-elle ; j'irai te porter ta plume ce soir.

— Très-gracieux.

— Gracieux ou disgracieux, pars !... je ne veux pas de toi. Les cris, les pleurs m'agacent, mon humeur ne les endurera point. Tu es déjà blanche comme ces dalles, ta poitrine saute sous la soie de ton corsage, les veines de tes tempes se gonflent, tu prémedites une attaque de nerfs française ; fais-moi l'amabilité de l'avoir rue Bab-Azoum, dans les bras de ton père.

— Mon amabilité est à l'unisson de ton humeur ; je reste, ma toute belle.

— Tu vois que Yone va fouetter mes esclaves...

— Dis massacrer, le verbe s'accorderait mieux en genre et en nombre avec son sujet.

— Massacrer, soit ! Ces misérables le méritent, et elles le seront si elles ne m'avouent leur vol et ne me restituent le contenu de mon coffret que personne autre n'a pris, puisqu'elles seules pénétrèrent dans ce boudoir.

— Il en est une troisième...

— Kadji...

— Non. Renvoie Yone, contremande cette boucherie et je te la nommerai.

— Tu me dis cela pour que Saïda et Thalée se sauvent du fouet ; mais je te jure que tu assisteras à leur flagellation si tu ne sais pas qui m'a dérobé mes lettres.

— Contre moi, abuse de ta force si tu l'oses,

« Un incendie s'est déclaré hier à Titusville, dans la région des huiles à pétrole de la Pensylvanie, et a duré toute la journée.

» Deux grandes raffineries, contenant plus de 400,000 tonneaux d'huile, ont été détruites.

» L'incendie s'étend. »

DE LA NÉCESSITÉ D'UN BON PLACEMENT.

Tout capitaliste cherche aujourd'hui pour ses fonds disponibles un placement qui lui offre un revenu rémunérateur dans le présent et la certitude d'une large plus-value dans l'avenir. Nos fonds d'État et les valeurs anciennes de grande notoriété ne peuvent plus présenter à leurs cours actuels ni ces conditions ni ces avantages. Les capitaux ont donc été obligés de se porter vers un nouveau groupe de valeurs, celui des actions des *Compagnies d'Assurances*, et parmi ces titres ils choisissent avec raison ceux qui émanent d'entreprises bien constituées, mais en pleine voie de développement; c'est, pour eux, la garantie de bénéfices prochains et considérables.

On accueille, par exemple, en ce moment, avec beaucoup de faveur les 14,000 actions de la *Société Générale d'Assurances* qui sont mises à la disposition du public. Ces titres libérés de 125 francs ne coûtent net que 200 francs payables en quatre versements successifs. Ces 14,000 actions représentent l'augmentation du capital social que la dernière assemblée générale a autorisé à élever de trois millions à dix millions de francs.

Ces titres constituent-ils un bon placement? A notre avis, c'est indiscutable, à tous égards!

Que faut-il, en effet, considérer dans une *Compagnie d'Assurances*? La haute honorabilité de ceux qui la dirigent, leurs capacités et leur compétence!

La *Société Générale d'Assurances* réunit toutes ces conditions. Elle a pour président de son conseil d'administration M. le comte du Demaine, dont le nom est, à lui seul, une garantie d'honneur, et qui a fait preuve de hautes qualités comme maire d'Avignon. Auprès de lui nous voyons M. Numa Baragnon, l'éloquent sénateur, et M. Octave Noël, l'auteur de travaux économiques fort distingués. Le directeur, M. Nugues, est un véritable assureur, ce qui est un élément de fortune pour une Compagnie.

On ne peut pas être surpris que des titres placés sous d'aussi honorables et éminents patronages soient vivement recherchés du public. Nous apprenons en effet que les demandes deviennent chaque jour plus nombreuses. Une valeur semblable se recommande d'elle-même à tous ceux qui vont à la recherche d'un bon placement.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le tribunal de police correctionnelle de Saumur a condamné vendredi M. Dallerit, propriétaire cultivateur à Montreuil-Bellay, à 50 fr. d'amende et six jours de prison, pour avoir, malgré la défense qui lui avait été faite, forcé le passage, pendant la pro-

cession de la Fête-Dieu, et qui a failli écraser une jeune fille agenouillée sur la voie publique.

L'affaire Dallerit ayant vivement préoccupé l'opinion publique de Montreuil, il est bon que nous la rapportions.

M. Dallerit, cédant à des excitations anti-religieuses, avait pris la résolution de traverser la procession. Au moment du défilé, avec sa charrette chargée de fourrages, il se tenait à l'entrée d'un passage qui débouche sur la Grand'Rue. Malgré les observations du garde-champêtre, qui lui démontrait, ce qu'il savait du reste, qu'il avait un chemin plus court, il persista, et dès qu'il vit le Saint-Sacrement approcher, il s'avança sur le cortège.

Ce fut un moment de trouble et de désarroi complet; une petite fille agenouillée, pas assez vive pour se retirer, a failli être écrasée, son voile a été déchiré sous les pieds du cheval, et elle-même n'a échappé au danger que grâce à la présence de l'un des gendarmes qui escortaient le Saint-Sacrement, et qui l'a arrachée vivement de sous les roues. Mais l'enfant, sous le coup d'une frayeur bien légitime, a presque perdu connaissance et a dû être transportée dans une maison voisine.

C'était une manœuvre, disait-on, pour forcer le maire à prendre un arrêté, à l'avenir, contre les processions. Mais ceux qui poussent aujourd'hui l'administration dans cette voie, admiraient autrefois ces cérémonies du culte catholique; ils en donnaient avec éloges des descriptions pompeuses dans les mêmes feuilles qui les dénigrent aujourd'hui, sans souci de leurs convictions anciennes.

Quoi qu'il en soit, M. Dallerit a été un instrument de gens plus habiles qui se sont tenus à l'écart. Ils pourront payer les frais du procès et l'amende, mais ils ne feront pas les six jours de prison.

A l'audience, M. Dallerit a témoigné de tout son regret d'avoir cédé à des entraînements anti-religieux et d'avoir causé ce scandale qui a soulevé contre lui une réprobation générale.

La Loire a baissé de 60 centimètres depuis hier; elle n'est plus qu'à 2^m 50.

LE LIT DE LA LOIRE En amont et en aval de Saumur IL Y A CINQUANTE ANS.

Suite. — Voir *Echo* des 19 mars, 9, 20 avril, 22 mai 1880.)

Nous avons signalé, avec leurs avantages et leurs inconvénients, tous les travaux exécutés sur la rive gauche de la Loire depuis un demi-siècle; passons aujourd'hui le pont Cessart et faisons la revue des ouvrages qui ont été projetés et accomplis sur la rive droite, tant dans le lit du fleuve que sur ses bords, durant la même période de temps.

Il nous faut remonter à 1825 et fixer un jalon à l'extrémité de la rue Royale, dans l'axe de la rue de l'Abreuvoir et de la ruelle du Petit-Pré: là commençait, alors, le chantier du second bras de la Loire.

La construction du pont du *Duc de Bordeaux* fut la première œuvre de cette époque.

La prunelle ardente, les traits enflammés d'angoisse et de haine, la respiration courte, elle ne m'approuvait ni ne me désapprouvait.

Quand je me tus, à une contraction de ses lèvres, je crus qu'elle allait parler. Sans proférer une syllabe, ses lèvres se desserrèrent. Une raie sombre les empourrait: c'était du sang... J'eus peur... je pâlis. Par un suprême effort de volonté, Néréisse se maîtrisa.

— Pourquoi frissonner et pâlir, me dit-elle d'une voix où éclataient le mépris et le dédain; je ne te tuerais pas. Continue... j'attends... Henry l'a-t-il écoutée?

— ... Avec un mortel chagrin.
— Et t'a répondu?
— Je m'immole à son bonheur.
— Et son immolation?
— Est de renoncer à toi, d'épouser une femme de sa caste, une chrétienne.
— C'est tout?
— Tout. Voilà ton étoile.

Néréisse la pulvérisa et se mit à m'accabler d'injures et de malédictions.

Je n'aurai garde de les traduire, le vocabulaire arabe est trop riche et Néréisse, dans sa rage, ne mesurait pas leur portée.

(A suivre.)

AUGUSTA COUPRY.

Chroniqueur impartial, nous lui conservons, ici, ce nom; il est acquis, désormais, à l'histoire contemporaine.

Les archéologues qui seront appelés, dans un avenir lointain, Dieu le veuille, à fouiller les ruines de ce monument trouveront gravé sur l'airain l'hommage qu'en fit la ville de Saumur à l'héritier des anciens rois de France.

Un procès-verbal, déposé aux archives urbaines, atteste la déclaration publique de cet hommage qui renouait la tradition du dernier siècle au siècle nouveau.

Sur une table de marbre noir, scellée au milieu du pont Cessart, au-dessous du parapet oriental, on lit:

« Ludovicus XV, regis optimi, Providentia pontem hunc supra Ligerim, etc., etc., an MDCLXXVIII: »

« Ediles salmuriis beneficii memores ita testantur. »
Ceux qui étudient l'histoire de France, et celle de la ville de Saumur en particulier, n'ont pas oublié sans doute que dès l'organisation (1750) du corps des ponts-et-chaussées par M. Trudaine et Perronet, l'attention du gouvernement du roi Louis XV se porta vers le *grand passage de Loire*.

Ouvrir les deux routes du haut et bas Poitou et de la Vendée par Doué et Montreuil-Bellay.

Continuer ces deux grandes voies vers le Maine et l'Anjou, en passant le Thouet et la Loire à Saumur.

Faire converger les deux premières routes à la butte de Bournan en se repérant, pour la ligne de leur prolongement, sur le coteau de Vernantes. Tels furent les premiers plans arrêtés par les ponts-et-chaussées.

Le pont Cessart en 1768, le pont Fouchard en 1774, marquèrent, au milieu de la ville de Saumur, le tracé de cette belle ligne droite qui devait demeurer brisée jusqu'en 1825, à l'avènement du règne de Charles X.

La Révolution de 1789, les guerres de la République et de l'Empire, les luttes de la première Restauration ajournèrent, forcément, la poursuite de ces grands travaux: non pas qu'ils aient échappé par leur importance à l'œil des gouvernants, mais les événements n'en favorisaient pas l'entreprise.

La seconde Restauration devait reprendre, un jour, cette œuvre utile et belle et léguer à la monarchie de 1830 le soin de l'achever: elle l'acheva.

Pour satisfaire aux idées démocratiques imprégnées des souvenirs de Sainte-Hélène, le gouvernement de Juillet fit un anachronisme qui n'a pas cessé d'être en vogue aujourd'hui; il appela le pont du *Duc de Bordeaux*: pont *Napoléon*.

L'histoire peut, heureusement, redresser les erreurs de la faiblesse humaine et porter au bilan de chaque régime le bien et le mal qu'il a fait.

Cette grande pensée a trouvé de l'écho, le 14 février 1880, au sein même du conseil municipal de Paris. On lit au petit *Moniteur universel*, dans le compte rendu de la séance de ce conseil:

« M. Hovelague demande que les armes de la ville de Paris qui seront sculptées sur la façade de l'Hôtel-de-Ville soient expurgées des fleurs de lys et conforme au type original conservé dans un sceau de l'an 1200: de gueules au navire équipé d'argent, voguant des ondes de même. »

M. Ulysse Parent, chargé de présenter le rapport, estime que la suppression du chef d'axur aux fleurs de lys est complètement inopportune. Il rappelle que les fleurs de lys représentent l'unification des provinces françaises et que le deuxième Empire a laissé subsister les fleurs de lys.

M. Hérolé appuie les conclusions du rapport qui sont adoptées, c'est-à-dire que la proposition de M. Hovelague est rejetée. »

Cette affirmation de la vérité chronologique est un exemple salutaire donné par le conseil municipal de Paris; puisse-t-il être préservatif de la mutilation des monuments. (A suivre.)

Le *Courrier du Finistère* nous apporte le texte de la lettre adressée par M^r Freppel aux électeurs de la troisième circonscription de Brest. Voici ce document:

« A Messieurs les électeurs de la troisième circonscription de Brest. »

Messieurs,
Je viens vous remercier du témoignage de confiance que vous avez bien voulu me donner à une si forte majorité de voix, dans le scrutin du 6 juin. La France entière a

compris la signification du vote que vous avez émis avec le calme et l'indépendance qui distinguent le caractère de votre noble pays. Ce que vous avez voulu affirmer par un choix auquel je n'avais assurément aucun droit personnel, c'est votre attachement à la foi de vos pères, c'est la liberté du culte catholique, de l'enseignement chrétien, de la vie religieuse, de toutes ces grandes choses qui, depuis l'origine de la France, constituent une partie essentielle du patrimoine national.

Il a plu à des esprits plus audacieux qu'avisés de choisir pour leurs attaques le terrain de la Religion, c'est-à-dire précisément celui où, au milieu de nos tristes divisions politiques, tous les hommes de bonne foi et de bonne volonté peuvent se rencontrer et se donner la main.

Catholiques de la Bretagne, vous leur avez répondu en indiquant à vos frères le vrai terrain de la défense; et si le grand exemple que vous venez de donner était suivi partout, si le généreux mouvement dont vous avez pris l'initiative s'étendait d'une extrémité du pays à l'autre, l'âme de la vieille France se réveillerait au souffle de la foi et de la liberté religieuse. Ce sera votre honneur d'avoir prononcé, à l'heure présente, le mot du ralliement; et j'espère fermement que ce cri de la conscience chrétienne, parti du fond de la Bretagne, trouvera de l'écho dans le cœur de tous ceux qui placent avant tout le triomphe de la justice et de la vérité. Dieu fera le reste.

Quoi qu'il en soit, messieurs, et quelque avenir que les événements puissent nous réserver, je suis profondément touché de vos suffrages, et c'est de grand cœur que je vous envoie de loin l'expression de ma reconnaissance. Il me tarde d'apprendre à connaître par moi-même et de voir de plus près des populations dont la loyauté et la droiture sont proverbiales. Laissez-moi me persuader, à l'avance, que je ne trouverai parmi vous que des amis; car, après une lutte électorale, il ne peut plus être question ni de vainqueurs, ni de vaincus; quelque vives qu'elles aient été, ces agitations passagères doivent disparaître sans laisser aucune trace après elles. Enfants d'une même patrie, nous pouvons différer d'avis sur les moyens de la servir le plus utilement, mais à la condition de nous retrouver tous amis dans les liens de la charité chrétienne.

C'est le sentiment que je veux retenir d'une lutte électorale, où je n'ai eu d'autre mérite que celui de prêter mon nom à une éclatante manifestation de votre foi et de votre patriotisme.

Agréez, messieurs, l'assurance de mon affectueux dévouement.

† CHARLES-EMILE FREPPÉL,
Evêque d'Angers, député du Finistère. »

Le Vieux Brave.

Sous ce titre, le *Journal de Maine-et-Loire* publie les lignes suivantes:

« C'est le surnom que s'est donné un honorable républicain, au foie chaud comme braise, et, parlant, toujours assoiffé. »

Or donc, le Vieux Brave était chargé récemment, et par délégation spéciale de M. le préfet Assiot, d'examiner les élèves de l'école de... qui concouraient pour le certificat de fin d'étude.

Les mauvaises langues du pays, et les marchandes de cerises aussi, prétendent que, ce jour-là, le Vieux Brave avait donné de si nombreuses accolades à maintes bouteilles, que, dès le matin, il était tellement égaré dans les vignes du Seigneur qu'il ne pouvait plus en sortir pour se rendre chez son ami M. le juge de paix, où l'attendait un copieux déjeuner.

Que voulez-vous? on peut être républicain et être fait quand même prisonnier par l'armée des vapeurs alcooliques, et si bien qu'il n'y a plus moyen de se replier en bon ordre.

C'était le cas du Vieux Brave, mais il ne voulait point l'avouer, et, pour mettre les atouts dans son jeu, il essayait de persuader à une marchande de cerises qui se trouvait là fort à point, que c'était l'un de ses collègues d'examen qui lui avait fait perdre la tête, parce qu'il avait voulu le convertir à ses dogmes politiques. Mais la bonne femme n'en croyait mot, et le Vieux Brave de pérorer encore. Il s'achevait, le malheureux!

Heureusement pour lui, — il y a partout des âmes tendres aux ivrognes, — la serrante du juge de paix, voyant l'invité de son maître onduler dans la rue comme des épis de blé sous le souffle du vent, accourut à son secours, et, guidant ses pas incertains, l'aida à franchir le seuil de la maison de son hôte impatient.

